

DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 novembre 2024DATE DE CONVOCATION
15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE,
M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de
Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA),
M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE,
M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLÉMENT (suppléant
de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline
GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON,
M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO,
Mme Rachelle PETIT, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme
THEVENEAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à M. Vincent CROUZIER),
Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mme Bernadette BERGER
(suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin
BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA
(pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS
(suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence
SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE),
M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice
ESPINOSA), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Stéphanie PEPIN
(suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par
Mme Stéphanie PEPIN), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie
FERREUX), M. Claude VERDREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué à
l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	24
VOTANTS :	30

Délibération n°21/11/2024/05

Objet : Projet d'octroi d'une subvention au Service d'Accompagnement Socio-professionnel des Travailleurs Indépendants (S.A.S.T.I)

Le Service d'Accompagnement Socio-professionnel des Travailleurs Indépendants (S.A.S.T.I) est une association Loi 1901 reconnue d'intérêt général, agréée Entreprise Solidaire et d'Utilité Sociale (E.S.U.S), qui œuvre au service des travailleurs indépendants depuis plus de 30 ans.

Le S.A.S.T.I a pour objet de leur apporter un soutien administratif et un accompagnement à la gestion de leur entreprise, sans obligation d'adhésion.

Le S.A.S.T.I accompagne également les travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) afin de les aider à développer leur activité et leur autonomie.

À partir d'un diagnostic initial, le travailleur indépendant définit avec le S.A.S.T.I un plan d'actions qui doit permettre la résolution des problématiques rencontrées, qu'elles soient sociales, administratives ou numériques.

Le S.A.S.T.I a vocation également à permettre la mise en place d'actions de prévention auprès des travailleurs indépendants afin d'intervenir avant que leur situation financière ne se dégrade.

Il est rappelé qu'aux termes de la délibération n°21/01/2021/10 en date du 21 janvier 2021, portant proposition de partenariat avec le Service d'Accompagnement Socio-professionnel des Travailleurs Indépendants, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a décidé de mettre gratuitement à disposition un bureau dans les locaux communautaires, afin de mettre en place des permanences mensuelles de proximité au profit des travailleurs indépendants du territoire de la Plaine Dijonnaise.

Depuis lors, l'association a maintenu ses permanences mensuelles sur le territoire.

Aux termes du bilan d'activité de l'exercice 2023/2024, il apparaît que le S.A.S.T.I a accompagné une soixantaine d'entrepreneurs.

Pour la plupart, ce sont des bénéficiaires du RSA qui relèvent du secteur de l'artisanat. Leurs demandes ont essentiellement porté sur des questions de compétences de base et de posture, de stratégie, ainsi que d'accès aux droits et de législation.

Il est rappelé en 2022 puis en 2023, une subvention annuelle d'un montant de 500,00 € (cinq cents euros) a été octroyée.

Par courrier en date du 10 octobre 2024, le Président du S.A.S.T.I, Monsieur Eric BOUDIER, a adressé à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise une nouvelle demande de soutien financier.

Vu, l'avis favorable de la 2^{ème} Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures et Développement numérique » qui s'est réunie le 29 octobre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'octroi par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une subvention d'un montant de 500,00 € (cinq cents euros) au bénéfice du Service d'Accompagnement Socio-professionnel des Travailleurs Indépendants (S.A.S.T.I),

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget général,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 novembre 2024

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER